

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation :

23/03/2023

Date affichage : 23/03/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_26

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : ADMISSION EN NON VALEURS POUR UN MONTANT DE 702,57 €

Concernant le budget assainissement de Lavergne, sur proposition de Madame la Trésorière par courriers explicatifs du 07/03/2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes -effacement dette :
 - Société 2015 - réf pièce : R-2-199 - montant : 75,26 €
 - Société 2015 - réf pièce : R-1-93 - montant : 75,26 €
 - Société 2015 - réf pièce : R-1-92 - montant : 95,79 €
 - Société 2014 - réf pièce : R-2-197 - montant : 104,26 €
 - Société 2014 - réf pièce : R-1-91 - montant : 117,29 €
 - Société 2014 - réf pièce : R-2-197 - montant : 1,77 €
 - Société 2014 - réf pièce : R-1-90 - montant : 104,26 €
 - Société 2014 - réf pièce : R-2-198 - montant : 117,29 €
 - Société 2014 - réf pièce : R-2-198 - montant : 11,39 €

Total : 702,57 €
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **702,57 €**
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du BP SCE ASSAINISSEMENT 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

